

ASSOCIATION VILLE-HOPITAL « Lutter contre la douleur »

184, rue du Faubourg Saint-Antoine
75012 PARIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2018

ASSOCIATION VILLE-HOPITAL
« Lutter contre la douleur »
184, rue du Faubourg Saint-Antoine 75012
PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION VILLE-HOPITAL « Lutter contre la douleur » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - LA JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus, des informations fournies en annexe et le caractère raisonnable des estimations retenues.

L'Association a notamment inscrit au passif de son bilan un montant de fonds dédiés pour un montant de €. L'annexe précise la nature des fonds dédiés en mentionnant les engagements donnés relatifs aux subventions reçues. Nous avons procédé à l'évaluation des fonds dédiés sur la base des fonds disponibles ce jour et nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'absence de risque significatif à la détermination des montants des engagements financiers à réaliser. Ces travaux nous ont permis de valider l'approche retenue par l'Association.

IV - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI - RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou

résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 28 mars 2019

Le commissaire aux comptes



GECOFI
Marc GERNEZ

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	36 693	36 693				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	22 747	15 502	7 245	477	6 768	NS
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	1 510		1 510	3 910	2 400-	61. 38-	
Total I	60 951	52 195	8 755	4 387	4 368	99. 56	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				2 135	2 135-	100. 00-
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	3 600		3 600	4 100	500-	12. 20-
	Autres créances	39		39	978	939-	96. 02-
Valeurs mobilières de placement				79 065	79 065-	100. 00-	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	457 810		457 810	280 256	177 553	63. 35	
Charges constatées d'avance (3)	1 448		1 448	2 966	1 518-	51. 19-	
Total III	462 896		462 896	369 499	93 397	25. 28	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	523 847	52 195	471 652	373 887	97 765	26. 15	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	118 397	103 493	14 904	14.40
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	12 160	14 904	2 744	18.41
	Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total I	130 557	118 397	12 160	10.27	
Comptes de liaison					
Total II					
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	247 459	138 146	109 314	79.13
	Fonds dédiés sur autres ressources				
Total III	247 459	138 146	109 314	79.13	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers		667	667	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 291	11 073	6 217	56.15
	Dettes fiscales et sociales	29 439	55 388	25 949	46.85
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes					
Instruments de trésorerie					
Comptes de régularisation	Produits constatés d'avance	46 905	50 215	3 310	6.59
	Total IV	93 635	117 344	23 709	20.20
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	471 652	373 887	97 765	26.15

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

46 730 67 129

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	465 730	449 288	16 442	3.66
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		3 289	3 289-	100.00-
Collectes				
Cotisations	1 245	950	295	31.05
Autres produits	794	10 520	9 726-	92.45-
Total I	467 769	464 047	3 722	0.80
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	149 818	127 308	22 510	17.68
Impôts, taxes et versements assimilés	5 166	3 178	1 988	62.56
Salaires et traitements	141 371	227 644	86 273-	37.90-
Charges sociales	58 938	85 800	26 862-	31.31-
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 327	247	1 080	437.25
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	0	3	2-	92.28-
Total II	356 620	444 179	87 559-	19.71-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	111 149	19 868	91 281	459.43
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	9 040	6 680	2 360	35.33
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférents à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	1 262	609	653	107.12
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 262	609	653	107.12
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	1 262	609	653	107.12
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	121 451	27 157	94 294	347.21
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 152	2 081	2 071	99.52
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	4 152	2 081	2 071	99.52
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 129		4 129	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	4 129		4 129	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	23	2 081	2 058	98.89
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	482 223	473 417	8 806	1.86
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	360 749	444 179	83 430	18.78
Solde intermédiaire	121 474	29 239	92 235	315.46
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	31 634	33 604	1 970	5.86
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	140 948	47 939	93 009	194.02
5. EXCEDENTS OU DÉFICITS	12 160	14 904	2 744	18.41

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Tableau de variation des fonds associatifs	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	X
Rémunération des dirigeants	X
Ventilation de l'effectif moyen	X
Valorisation des contributions volontaires	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, l'Association a poursuivi ses actions visant à améliorer la qualité et la coordination des soins dépensés en Ville.

L'Association a fonctionné grâce à une subvention du Fonds d'Intervention Régional (FIR ex FIQCS).

En 2018, le montant de la subvention fixée à 420 000 € a été utilisée en totalité.

L'Association a perçu diverses subventions pour ses projets de développement d'outils d'éducation thérapeutique du patient "Douleurs" dont pour certains les engagements pris seront réalisés en 2019.

L'association a également encaissé des recettes propres (cotisations des adhérents, dons de soutien ; produits financiers).

Compte tenu des dépenses engagées, des subventions reçues et des recettes propres, l'Association a constaté un excédent 12 160.28€.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le Fond d'Intervention Régional a renouvelé, pour 2019, son soutien financier pour un montant équivalent à 2018.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Informations générales complémentaires

Une ligne budgétaire permet à l'Association de rémunérer des professionnels pour la prise en charge de patients, les séances à indemniser sont ensuite réalisées sur une longue période.

Pour les dossiers validés en 2018, les indemnisations futures ont été enregistrées en charges de l'exercice sur la ligne budgétaire correspondante et seront ensuite payées aux professionnels au fur et à mesure de la présentation de leurs notes d'honoraires.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	36 693		
Installations générales agencements aménagements divers	799		5 336
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 853		2 759
TOTAL	14 652		8 095
Prêts, autres immobilisations financières	3 910		177
TOTAL	3 910		177
TOTAL GENERAL	55 256		8 272

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			36 693	36 693
Installations générales agencements aménagements divers			6 135	6 135
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			16 612	16 612
TOTAL			22 747	22 747
Prêts, autres immobilisations financières		2 577	1 510	1 510
TOTAL		2 577	1 510	1 510
TOTAL GENERAL		2 577	60 951	60 951

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	36 693			36 693
Installations générales agencements aménagements divers	799	492		1 291
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 376	835		14 211
TOTAL	14 175	1 327		15 502
TOTAL GENERAL	50 868	1 327		52 195

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	492				
Matériel de bureau informatique mobilier	835				
TOTAL	1 327				
TOTAL GENERAL	1 327				

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Autres réserves	103 493		14 904		118 397
Report à nouveau			94 102	94 102	
RESULTAT DE L'EXERCICE	14 904			2 744	12 160
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	118 397		109 006	96 845	130 557

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 510	1 510	
Autres créances clients	3 600	3 600	
Personnel et comptes rattachés	39	39	
Charges constatées d'avance	1 448	1 448	
TOTAL	6 597	6 597	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	17 291	17 291		
Personnel et comptes rattachés	10 222	10 222		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 217	19 217		
Produits constatés d'avance	46 905	46 905		
TOTAL	93 635	93 635		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS BUREAUTIQUES	20 846	33.33
SITE INTERNET	15 847	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	8 ans
Matériel de bureau	Linéaire - Dégressif	2-3 ans
Mobilier	Linéaire	3-4 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 220
Dettes fiscales et sociales	17 129
Total	22 349

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 448
Total	1 448
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	46 905
Total	46 905

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Subventions diverses	19 496
Subvention FIR 2018	460 000
Cotisations adhérents	1 245
Dons perçus	220
Engagement donnés	31 634
Total	512 595

Rémunération des dirigeants

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit l'indication dans l'annexe des comptes annuels des associations disposant de plus de 50 000 euros de subventions et ayant un budget annuel de plus de 150 000 euros, des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Le montant des rémunérations pour ce cadre s'élève à 27 913 euros, au titre de l'année 2018.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	3
Employés	1
Total	4

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires ne sont pas valorisées.

Outre, le bénévolat des administrateurs pour leurs fonctions de gestion, l'association bénéficie de :

- Mise à disposition d'un bureau au sein du Centre de la Douleur de l'Hôpital Saint-Antoine 75012 Paris.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		188 636
Fonds engagés sur subvention FIR 2018	140 948	
Fonds engagés sur subvention FIR 2017	25 683	
Fonds engagés sur subvention FIR 2016	21 640	
Fonds engagés sur subvention FIR 2015	365	
Total (1)		188 636

Fonds engagés sur subvention FIR 2018 :

- Section Frais fonctionnement 111 960 €
- Section Rémunération Spécifique 27 540 €
- Dépenses réalisées CCA 1 448 €

Ces sommes sont constatées au Compte de Résultat en "Engagements donnés à réaliser".

Fonds engagés sur subvention FIR 2017 :

- Section Frais fonctionnement 24 973 €
- Section Rémunération Spécifique 710 €

Fonds engagés sur subvention FIR 2016 :

- Section Investissement 839 €
- Section Frais de fonctionnement 20 501 €
- Section Rémunération Spécifique 300 €

Fonds engagés sur subvention FIR 2015 :

- Section Frais de fonctionnement 365 €

Ces sommes sont constatées au Compte "Fonds dédiés engagements donnés"

Engagements reçus

ANNEXE
AUX COMPTES ANNUELS 2018
Conventions de ressources publiques affectées

Convention	Montant alloué	Montant perçu au 31 décembre 2018	Suivi exécution							Solde en fin
			Solde au début de l'exercice	Reçu sur N	A recevoir	Utilisation sur l'exercice	Reprise sur l'exercice	Affection en avance 2 mois budget	Remboursement réalisé	
FIR 2014	380 000	330 000								0
Engagements pris										0
Affect exceptionnel		50 000	8 824			8 824				0
FIR 2015	390 000	390 000	919			554				365
Engagements pris										
FIR 2016	400 000	400 000	21 640							21 640
Engagements pris										
FIR 2017	420 000	420 000	44 973			19 290				25 683
Engagements pris										
FIR 2018	420 000			420 000		280 500				139 500
Engagements pris										1 447
FONDS DE ROULEMENT ÉGAL À 15% DU BUDGET			58824					0		58 824
			135 180	420 000	0	309 168	0	0	0	247 459
TOTAL DES FONDS DÉDIÉS			135 180	420 000	0	309 168	0	0	0	247 459

SUBVENTIONS DIVERSES (SOLDE À RÉALISER EN PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE)										
			Av N-1	Reçu	Subv à rec	Utilisation				PCA
RSI 2014			9 300			300				9 000
ARS ETP 2014			13			13				0
ARS ETP 2016			813			813				0
ARS REX 2016			6 000							6 000
OGDPC 2016			390			390				0
ED,SC L&C 2016			39			39				0
ARS ETP 2017			34 000			33 644				356
ARS ETP 2018				40 000		9 571				30 430
REMB FRAIS A RECEVOIR				1 120						1 120
			50 555	41 120	0	44 770	0	0	0	46 905

ASSOCIATION VILLE-HOPITAL
« Lutter contre la douleur »
184, rue du Faubourg Saint-Antoine
75012 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31 décembre 2018

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code du commerce.

Fait à Paris, le 28 mars 2019

Le Commissaire aux comptes



GECOFI
Marc GERNEZ